

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BANVILLE

Procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2024

Convocation du 29 mars 2024

Membres en exercice : 14
Présents : 10 (de 18h30 à 18h40)
 Puis 12 à partir de 18h40
Représenté(s) : 1
Absent(s) excusé(s) : 1
Absent(s) : 2 (jusqu'à 18h40)
Votants : 11 (de 18h30 à 18h40)
 Puis 13 à partir de 18h40

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame BACA Nadine, Maire.

Etaient présents : Nadine BACA, Joëlle BABIAK, Noël BROCHET, Nathalie COSTIL -LESAGE, Erika DELIVERT, Victorien EGRET (à partir de 18h40), Didier EGRET (à partir de 18h40), Philippe GAUDIN, Florence LEFRANCOIS, Sébastien LEJUEZ, France MICHEL, Dominique PIVET, Jérémy TANQUEREL

Représenté(s) : Jérémy TANQUEREL (procuration à Florence LEFRANCOIS)

Absent(s) excusé(s) : Vincent DAUCHY (procuration à Jérémy TANQUEREL inopérante)

Absent(s) : Victorien EGRET (jusqu'à 18h40), Didier EGRET (jusqu'à 18h40)

Secrétaire de séance : Joëlle BABIAK

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024

Madame le Maire demande s'il y a d'éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 13 Février 2024.

Remarques éventuelles : Néant

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) le procès-verbal du 13 Février 2024.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – délibération 2024-08

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2023.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont approuvé à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) le compte de gestion 2023.

18h40 : Arrivée de Messieurs Didier EGRET et Victorien EGRET

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – délibération 2024-09

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget Principal de la commune de l'exercice 2023 qui s'établit ainsi :

Section investissement :

Recettes : 67 987.32 €

Dépenses : 47 304.26 €

EXCEDENT : 20 683.06 €

Section de fonctionnement

Recettes : 450 491.87 €

Dépenses : 268 344.95 €

Excédent : 182 146.92 €

Madame le Maire sort de la salle du Conseil.

Sous la présidence de Florence LEFRANCOIS, doyenne des conseillers municipaux, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) ont approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - délibération 2024-10

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le résultats de l'exercice 2023 qui se présentent comme suit :

<u>Investissement :</u>	Résultat 2023 :	20 683.06 €
	Résultat 2022 reporté au 001 sur 2023 :	199 529.86 €

Résultat de clôture 2023 : 220 211.92 € reporté au 001 recettes investissement sur 2024

Solde des restes à réaliser d'investissement – 62000 €

<u>Fonctionnement :</u>	Résultat 2023 :	182 146.92 €
	Résultat 2022 reporté au 002 sur 2023 :	530 573.76 €

Résultat de clôture 2023 : 712 720.68 € reporté au 002 recettes fonctionnement 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) ont approuvé l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

SUBVENTIONS 2024 - délibération 2024-11

Madame le Maire énumère les organismes et associations ayant fait une demande de subvention et rappelle les montants des subventions accordées en 2023.

L'enveloppe budgétaire 2024 est de 4000 €, mais elle inclut également les demandes éventuelles d'aide financière pour la pratique d'une activité sportive des enfants de Banville âgés de 3 à 16 ans.

Les subventions pour les associations sont revalorisées pour tenir compte de l'inflation et visent à favoriser celles qui apportent ou peuvent apporter de l'intérêt pour les banvillais et leur permettre d'acheter du matériel nécessaire à leur fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) ont approuvé le versement d'une subvention pour 2024 comme suit :

DEMANDEURS	SUBVENTIONS ACCORDEES EN	PROPOSITION SUBVENTIONS
	2023	2024
ADMR DE RYES	200	200
BANVILLE S'ANIME	300	450
LYCEE MARITIME CHERBOURG	50	50
ASS DE PECHE DES 2 VALLEES	100	100
ASS PARENTS D'ELEVES DE BANVILLE SAINTE CROIX GRAYE SUR MER	500	500
SECOURS CATHOLIQUE COURSEULLES	50	50
COMITE JUNO CANADA	50	50
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE COURSEULLES	200	200
ASSOCIATION DE CHASSE DE BANVILLE	300	450
GENERATION BANVILLE	200	450
ASSOCIATION SPORTIVE DES 3 VALLEES	100	100
ECHOS DE LA SAINT-LO	/	200
TOTAL VERSEMENT AUX ASSOCIATIONS	2050 €	2800 €
COOPERATIVE ECOLE AIDE VOYAGE A GRANVILLE	30 € par élève X38 = 1 140 €	/
TOTAL	3190 €	2800 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 - délibération 2024-12

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Taxe sur les Ordures Ménagères va augmenter de +23% en 2024, de +23% en 2025, de +23% en 2026.

Les membres du Conseil demandent la raison d'une telle augmentation pour les administrés.

Madame le Maire explique que c'est lié à la forte augmentation des coûts du tri sélectif et de gestion des ordures ménagères.

Tenant compte de cette augmentation et considérant que les finances de la commune sont bonnes, Madame le Maire propose le maintien des taux d'imposition de 2023 pour l'année 2024 :

Taxe foncière sur bâti : 27.19 %

Taxe foncière sur non bâti : 22.78 %

Taxe habitation résidence secondaire : 8.53 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) ont approuvé les taux d'imposition 2024 comme exposés.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024- délibération 2024-13

Madame le Maire expose le contenu des propositions budgétaires 2024 :

- Augmentation des charges à caractère général pour suivre l'inflation
- Augmentation des charges du personnel car l'agent communal doit réaliser 4 journée de travail au lieu de 3 en période estivale pour l'entretien des espaces verts, l'agent réalisant l'entretien

de la mairie et des gîtes est en arrêt maladie, une solution doit être trouvée pour pourvoir à son remplacement et il faut retravailler sur le RIFSEEP.

- En investissement, les gros travaux programmés en 2023 ont été remis sur 2024 car non réalisés (aménagement de la RD12 par exemple).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) ont approuvé le budget primitif 2024, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES : 340 043.00 €

RECETTES : 1 093 421.75 €

Section d'investissement

DEPENSES : 641 000.00 €

RECETTES : 641 000.00 €

DELIBERATION POUR LA RETROCESSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT « IMPASSE DES BAS JARDINS » – délibération 2024-14

Madame le Maire explique que les travaux d'éclairage public dans le lotissement « Impasse des Bas Jardins » sont terminés, conformément au permis d'aménager accordé le 10/02/2021, la rétrocession de cet équipement à la commune peut donc être envisagée.

La commune doit donc demander au SDEC, compétent pour l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public, l'intégration de cette nouvelle installation dans le patrimoine de la commune.

Il convient de délibérer pour autoriser la rétrocession des équipements d'éclairage public du lotissement « Impasse des Bas Jardins » et demander l'intégration de cet équipement au SDEC.

Madame PIVET demande quel est le coût supplémentaire de cette intégration dans les frais d'éclairage public de la commune.

Madame le Maire indique qu'il est impossible de calculer une coût par rue.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

- autorise la rétrocession des équipements d'éclairage public du lotissement « Impasse des Bas Jardins »
- autorise Madame le Maire à demander l'intégration des nouvelles installations au SDEC
- autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires au dossier

DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURITE DE LA RD12 AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS – délibération 2024-15

Madame le Maire explique que la commune doit nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offre du groupement de commande relative aux travaux d'aménagement et de sécurité de la RD12 avec le Département du Calvados.

Madame le Maire propose que ce soit les même personnes que celles nommées à la commission communale, soit Jérémy TANQUEREL et Sébastien LEJUEZ.

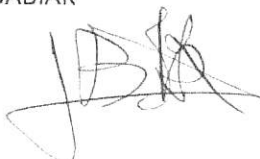
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) nomment M. Jérémy TANQUEREL et M. Sébastien LEJUEZ, membres respectivement titulaire et suppléant à la commission d'appel d'offre du groupement de commande relative aux travaux d'aménagement et de sécurité de la rd12 avec le Département du Calvados.

Informations diverses

- *Cérémonies du 80^{ème} anniversaire du Débarquement :*
Nous avons été contactés par la Maison des Canadiens de Bernières Sur Mer.
Elle nous a fait part qu'un soldat canadien débarqué à Graye Sur Mer et qui est passé à Banville avait vu le clocher de l'église se faire détruire. Son petit-fils, qui viendra à l'occasion des cérémonies 80^{ème} anniversaire du Débarquement, a souhaité faire une plaque avec la photo de son grand-père et quelques informations sur son régiment et viendra le 04 juin à Banville pour lui rendre hommage.
Des animations à cette occasion sont en réflexion. Une réunion est programmée le 16 avril 2024 pour réfléchir à l'organisation de cette journée.
La Directrice de l'école maternelle a également fait part de son souhait d'organiser des activités ludiques avec les enfants.
- *Lotissement « Les Moutiers »*
Un acheteur potentiel du lot 3 du lotissement « Les Moutiers » demande s'il est possible de modifier le bornage. Il prendrait à sa charge les frais inhérents (frais de géomètre...). Afin d'étudier sa demande, le dossier va être envoyé au Conseillers Municipaux.
- *Projet « Rue aux enfants, rue pour tous »*
Monsieur TENDRON, de l'intercommunalité Seullès Terre et Mer, souhaite présenter aux élus ce projet et propose une réunion le 17 avril 2024 à 17h30. Les élus demandent que la réunion soit décalée un peu plus tard. Madame le Maire prend note.

SEANCE LEVEE A 20h35.

La secrétaire de séance
Joëlle BABIAK



La Maire
Nadine BACA

